

DECISION DE CONCOURS DE RECRUTEMENT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1.74.16 du 12 Rabia II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2.77.742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la circulaire du chef du gouvernement n°24/2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Établissements et Entreprises Publics ;
- Vu la loi cadre de l'année 2025 ;

Décide

Article 1 : L'Office Nationale Marocain de Tourisme organise un concours de recrutement de 06 Techniciens 3^{ème} grade (Echelle 09), dans les spécialités désignées ci-après :

GRADE	NOMBRE DE POSTES	SPECIALITES
Techniciens 3 ^{ème} grade (Echelle 09)	1	Logistique
	4	Gestion des Entreprises, option : - Comptabilité et Finance ; - Comptabilité des Entreprises ; - Comptabilité et Fiscalité ; - Comptabilité et Gestion
	1	Gestion des Entreprises : option Ressources Humaines

Article 2 : Le concours est ouvert aux candidats :

- De nationalité marocaine.
- Âgés de 18 ans au moins et 40 ans au plus à la date du concours.
- Titulaire d'un diplôme de Technicien Spécialisé délivré par les établissements de la formation appropriées ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Les listes des candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront publiées sur le site Emploi-Public.ma, ces listes sont considérées comme convocation pour participer à l'épreuve écrite.

Les candidats retenus à l'issue de l'épreuve écrite seront convoqués pour passer l'épreuve orale.

Article 4 : Épreuves du concours :

Examen	Durée
Première épreuve : sujet d'ordre général portant sur les aspects économiques, sociaux, politiques et administratifs au niveau national et international.	03 heures
Deuxième épreuve : sujet lié à l'objet de ce concours.	03 heures
Entretien oral : avec le jury sur des sujets de culture générale et/ou liés à la spécialité du candidat et/ou liés au secteur concerné.	Entre 15 et 30 minutes

La date et le lieu de déroulement l'épreuve écrite seront communiqués aux candidats ultérieurement sur le site Emploi-Public.ma.

Article 5 : Procédure et dossier de candidature

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <http://concours-onmt.um5.ac.ma>, accompagnées du téléchargement des documents ci-dessous qui constituent le dossier de candidature :

1. Une demande de participation au concours adressée au Directeur Général de l'ONMT ;
2. Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ;
3. Copie de la CINE (deux faces) ;
4. Copie du diplôme ;
5. Arrêté de l'équivalence pour les diplômes étrangers ;
6. Autorisation pour les candidats fonctionnaires ;

Le dernier délai de candidature est fixé au 14 NOV. 2025 à 16h30.

NB :

- Tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil est systématiquement écarté ;
- Aucune suite ne sera donnée aux candidatures ne remplissant pas les conditions exigées ;
- Seules les candidatures reçues via la plateforme électronique de candidature : <http://concours-onmt.um5.ac.ma>, seront traitées.

Achraf Fayda
Office National Marocain du Tourisme
Directeur Général